

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016

OBJET

**13 – FONCIER - ACQUISITION DE L'ACCES A L'ETANG DE
LA PARCELLE ZV 45 - M. ET MME CLOUET**

N° 2016-12-13

NOMENCLATURE : 3/1/1

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY

Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29

présents.....24

ayant un pouvoir...5

votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 1^{er} septembre 2016,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 30 novembre 2016,

Est exposé ce qui suit,

Conformément à son engagement politique, la municipalité a engagé une réflexion sur l'aménagement d'un nouvel espace public de loisirs. L'aménagement prévu est la réalisation d'un espace de promenade autour d'un étang avec l'installation de tables de pique-nique.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition de plusieurs parcelles par la commune. Ces acquisitions permettront la création d'un accès et d'un parking depuis la rue de l'Alambic.

La parcelle d'une contenance de 2 309 m² est à acquérir auprès de M. et MME Albert et Claudine CLOUET. Après négociation, ces derniers ont donné le ~~leur accord pour céder la~~ parcelle ZV45 à la commune pour un montant total de 15 000 €, soit un prix au m² d'environ 6,4963 €.

Publié le 15/12/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402094-20161212-2016-12-12-DE13-
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZV n°45 d'une contenance de 2 309 m² pour un montant de 15 000 € ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1^{ère} Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE13-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Publié le 15/12/16